

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

SALLE DU CONSEIL, RUE DU PRESOIR 1, BREMBLENS, 20 H 00

**Mme Karine Ropraz, présidente**, ouvre la séance à 20 h 00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2014
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Information du Conseil d'établissement
8. Préavis N° 02/08.2014 – délégation de compétences concernant l'engagement de dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles :
  - Rapport de la commission
  - Discussion sur le rapport de la commission
  - Adoption des conclusions du rapport de la commission
9. Budget 2015 :
  - Rapport de la commission du budget
  - Discussion sur le rapport de la commission du budget
  - Adoption du budget 2015
10. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
11. Questions, vœux et divers

### 1. **Accueil, appel**

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Stéphane Demierre et Valérie D'Ascoli, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, Aleksandra Capraro et Tania Larequi, Chigny, Jean-Richard Margot, Echichens, Gérald Petit et Emile Tasev, Lully, Jean-Jacques Aubert, Eric Züger, Anne-Catherine Aubert, Pierre Marc Burnand, Fida Kawkabani et Laurence Lambert-Caversaccio, Morges, Pierre Lanthemann et Katalin Delessert, Romanel-sur-Morges, Martine Blauth et Florian Châtelain, Tolochenaz, Anne-Christine Ganshof et Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Marlise Holzer, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich, Daniel Meienberger, Denis Pittet et Marc Johannot.

Est excusé :

M. Andréa Sutter, Tolochenaz.

Sont absent(e)s, non excusé(e)s :

Mmes et M. Cedric Favre, Ursula Goy et Françoise Pontonio.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2014

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château**, demande que son nom soit écrit correctement, avec un « s » et non un « z ». Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

## 4. Assermentation des nouveaux membres

**M. Florian Châtelain, Tolochenaz**, est assermenté selon la loi et la coutume.

## 5. Communications du Bureau

Lors de la dernière séance du 21 mai 2014, **M. Stéphane Demierre, Président**, avait annoncé la démission de Mme Jacqueline Botteron, secrétaire. Personne n'a été trouvé pour la remplacer et elle a accepté d'être là ce soir.

**Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction**, annonce qu'aucune solution n'a pour le moment été trouvée. Le maximum sera fait pour que le Bureau du Conseil intercommunal puisse fonctionner au mieux.

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, avait proposé de mettre une annonce sur le site, lequel est régulièrement consulté par les parents. Il demande si cela a été fait.

**Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction**, répond qu'aucune annonce n'a été publiée.

**M. Jean-Richard Margot, Echichens**, demande quelle est la charge de travail.

**Mme Jacqueline Botteron, secrétaire**, répond que cela représente 2 à 3 séances par année (Bureau et Conseil intercommunal) et la rédaction du PV.

## 6. Communications du Comité de direction

Il n'y a aucune communication.

## **7. Information du Conseil d'établissement**

**Mme Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château**, explique que Mme Béatrice Engeli, directrice de l'établissement de Beausobre, a pris sa retraite et a été remplacée par M. Luc Schlaeppli. Le règlement de l'établissement de Morges-Est a été approuvé par le Conseil d'établissement. Celui de Morges-Ouest a été approuvé par le Département. En collaboration avec les élèves, le Groupe Santé de Morges-Ouest va en faire une version qui leur est destinée, avec plus d'illustrations.

Un des points de l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil d'établissement était «retour de l'ASIME suite à la remise des préoccupations des parents émises lors de l'assemblée des parents». Les parents ont beaucoup de préoccupations et sont persuadés qu'elles vont être réglées par l'ASIME. Il s'agit principalement de revendications sur la sécurité, mais également sur le contenu des cours et les vacances. Lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASIME, la question de la sécurité a été longuement discutée et Mme Françoise Perret-Jeanneret demande que les décisions qui ont été prises soient transmises au Conseil d'établissement par le Comité de direction. Il s'agit également d'expliquer aux parents que l'on ne peut pas accéder à tous leurs désirs.

Mme Françoise Perret-Jeanneret souhaiterait qu'il y ait des discussions plus intéressantes lors des séances du Conseil d'établissement, comme par exemple les séjours linguistiques. Elle rappelle que la seule décision que le Conseil d'établissement peut prendre concerne les 2 demi-journées de congé supplémentaires à accorder.

**M. Pierre-Marc Burnand, Morges**, constate que l'avant-dernier PV du Conseil d'établissement n'est pas encore sur le site Internet.

**Mme Sylvie Podio, du Comité de direction**, explique que le Conseil d'Etablissement a maintenant son propre site Internet. Il s'agit encore de créer un lien sur le site de la ville de Morges pour y accéder directement. Ce procès-verbal y figure.

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château**, demande que lors de la prochaine séance du Conseil d'établissement, le Comité de direction clarifie le cadre de fonctionnement de cet organe. Elle trouve dommage que les parents et les représentants des communes soient frustrés.

**Mme Sylvie Podio, du Comité de direction**, répond qu'elle a prévu avec Mme Fournand, directrice de l'Etablissement Morges-Ouest, de rencontrer les parents de Conseil d'Etablissement. Elle explique que ces derniers ont organisé une séance plénière avec l'ensemble des parents de l'établissement, dont les principales préoccupations sont l'accueil parascolaire et la sécurité. Pour une prochaine séance plénière, il s'agit de les aider à cadrer autant de monde et d'amener la discussion sur des sujets plus scolaires.

Concernant le parascolaire, on est en attente d'une loi. Pour le moment rien n'est clair et les parents ne savent plus où s'adresser. Concernant la sécurité, ils se retrouvent parfois confrontés à plusieurs interlocuteurs et cela pose problème.

**Mme Laurence Lambert Caversaccio, Morges**, explique que deux autres points ont

quand même été relevés lors des séances du Conseil d'établissement, à savoir le salon des métiers pour lequel les parents aimeraient que les élèves de VP puissent également y faire une visite et l'orientation professionnelle, qui devrait intervenir plus tôt dans la scolarité. Elle trouve quant à elle que ces séances du Conseil d'établissement sont intéressantes.

La parole n'est plus demandée.

**8. Préavis N° 02/08.2014 – délégation de compétences concernant l'engagement de dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles**

Rapport de la Commission

**Mme Martine Blauth, Tolochenaz**, lit le rapport de commission.

Discussion

**M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges**, cite le rapport de commission : *Toutefois, la commission ad'hoc est unanime pour ramener la somme des dépenses extra budgétaire de CHF 50'000.00 à CHF 30'000.00 par an, ceci pour être en adéquation avec les communes environnantes. Est-ce CHF 30'000.00 par cas ou par an ?*

**Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction**, répond que c'est CHF 30'000.00 par an.

**M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges**, estime que ce n'est pas assez. La demande du Comité de direction qui s'élève à CHF 50'000.00 par an est déjà très modeste. Il ne faut pas oublier que l'on parle de dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles. Il se ralliera au rapport de commission uniquement si ce montant de CHF 30'000.00 est prévu par cas. Il propose de limiter ces cas à, par exemple, 3 par année.

**M. Eric Züger, Morges**, répond qu'il faut savoir combien de cas il y a eu jusqu'à aujourd'hui et si, à l'avenir, ils peuvent devenir potentiellement nombreux. Il prend pour exemple la commune de Morges qui a un budget de CHF 120 millions et qui a droit à moins de CHF 50'000.00 pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château**, estime qu'il faut faire la différence entre un dépassement budgétaire et des dépenses imprévisibles et exceptionnelles. En ce qui concerne l'ASIME, elle a de la peine à imaginer quelles pourraient être de telles dépenses mais elle rappelle qu'il ne s'agit pas de se dire qu'il y a CHF 30'000.00 ou CHF 50'000.00 au budget et que l'on peut les dépenser. Elle rappelle également que pour chaque dépense imprévisible, le Comité de direction doit en référer au Conseil intercommunal.

**Mme Marlyse Holzer, du Comité de direction**, répond que ce n'est pas dans l'optique du Comité de direction d'utiliser cette somme chaque année puisqu'elle est prévue pour des cas exceptionnels.

Dans sa commune, ce montant s'élève à CHF 25'000.00 par cas. Pour l'ASIME, le Comité de direction a estimé que CHF 50'000.00 par année était acceptable.

**Au vote, l'amendement proposé par la Commission, à savoir de ramener la somme des dépenses extra-budgétaires de CHF 50'000.00 à CHF 30'000.00 par an est refusé par 12 voix (5 avis favorables et 3 abstentions).**

### Adoption des conclusions du rapport de la commission

**Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées par 16 voix (3 avis contraires et 1 abstention).**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- vu le préavis du Comité de direction N° 02/08.2014 – Délégation de compétences concernant l'engagement de dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- |  |
|--|
| <p>1. D'accorder au Comité de direction l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles, d'un montant maximum de CHF 50'000.00 par an.</p> |
|--|

### **9. Budget 2015 (32 minutes)**

#### Rapport de la Commission du budget

**Mme Martine Blauth, Vufflens-le-Château**, lit le rapport de commission dont les conclusions sont identiques à celles du préavis.

#### Discussion sur le rapport de la Commission du budget

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château**, a participé à la mise en place de l'ASIME et se rappelle que la volonté d'alors était que chaque commune puisse décider elle-même de construire ou pas une école, avec les matériaux de son choix. Par contre, il incombait au Comité de direction de dire quelles étaient les constructions nécessaires, par rapport au nombre d'élèves, et de décider si le coût de construction envisagé était acceptable, afin de pouvoir mettre ce montant dans le budget de l'ASIME.

Elle estime que les coûts engendrés par la construction de ces nouveaux collèges sont très élevés et rappelle que c'est l'ensemble des communes de l'ASIME qui doit les supporter.

Elle souhaite que le Comité de direction, lors de la présentation des comptes 2014, présente une étude et propose une solution pour régler ce problème, éventuellement un changement des statuts. Elle demande que les constructions qui viennent d'être achevées fassent partie de cette étude.

**M. Daniel Meienberger, du Comité de direction**, a également participé à la mise en place de l'ASIME. A l'époque, un état des lieux avait été fait avec les bâtiments

existants. Il ne comprend pas sur quelle base la commission peut dire que cette augmentation de CHF. 632'000.00 est uniquement liée à la location des classes nouvellement construites. En effet, le prix de location d'une classe est estimé à CHF 40'500.00 et les classes qui ont été fermées courant 2014 ne sont comptabilisées.

Une étude est en cours, en collaboration avec l'Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy (ASSAGIE) qui a rencontré les mêmes problèmes. Le Comité de direction viendra avec de nouvelles propositions, notamment traiter différemment les constructions nouvelles.

**M. Denis Pittet, du Comité de direction**, explique qu'un groupe de travail a été constitué pour trouver une solution à cette problématique. Quand l'ASIME a été fondée, il n'y avait que des bâtiments existants. Il rappelle que l'ASIME bénéficie de l'amortissement de ces derniers (environ CHF 1 million de moins pour Beausobre pour 2014). Néanmoins, les nouvelles constructions doivent également être prises en compte et, pour ce faire, une proposition de changement des statuts sera présentée au printemps 2015.

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, remarque néanmoins qu'il y a une augmentation de plus de CHF 650'000.00 entre le budget 2015 et le budget 2014, uniquement en ce qui concerne les bâtiments de la couronne.

**M. Daniel Meienberger, du Comité de direction**, répond que cette augmentation n'est pas uniquement due à l'augmentation du nombre de classes. Tous les locaux sont pris en compte (salle pour les ACT, salle des maîtres, etc.)

**M. Eric Züger, Morges**, explique que la commission du budget a étudié tous ces points. Par exemple :

- Compte 512.3161.03 : il s'agit de la fermeture de 2 classes et de l'ouverture de 5 classes et d'une salle de gymnastique pour un coût de CHF 566'000.00 (c'est le coût de l'utilisation des nouvelles classes de Colombier).
- Compte 512.3161.05 : il s'agit de l'ouverture de 2 classes supplémentaires pour un coût de CHF 304'297.00 (Le prix de ces salles est plus élevé que pour celles de Colombier).
- Compte 512.3161.06 : il s'agit de l'ouverture de 2 classes supplémentaires mais également d'une salle pour les ACT/ACM, pour un coût de CHF 295'487.00.
- Compte 512.3161.07 : il s'agit de la fermeture de 2 anciennes classes à St-Saphorin-sur-Morges.

Ces différents éléments expliquent cette augmentation de CHF 632'972.00 relevée par la commission. Finalement, le prix de chaque classe est très variable et c'est un élément qui doit être pris en compte par le Comité de direction et le groupe de travail mis en place.

**M. Pierre Lanthmann, Romanel-sur-Morges**, confirme que, pour sa commune, il s'agit de 2 salles de classe et d'une salle ACT/ACM. Par rapport au budget 2014, cela représente une augmentation de CHF 185'084.00, donc CHF 60'000.00 par classe. Pour Lully, cela représente une augmentation de CHF 107'720.00 pour 2 classes, donc CHF 55'000.00 par classe.

Ce n'est pas du luxe qui a été construit à Romanel-sur-Morges. Il invite les membres du Conseil intercommunal de l'ASIME à visiter les locaux

**M. Jean-Jacque Aubert, Morges**, demande une confirmation : A partir de 2016, il y aura un nouveau mode de calcul qui inclura ces pondérations. Le budget sera donc



présenté différemment ?

**Le Comité de direction** répond que oui, à condition que la modification de ces statuts soi acceptée par le Conseil intercommunal.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges,** demande quel est l'objectif de Mme Anne-Christine Ganshof. Souhaite-t-elle un forfait par classe ?

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château,** n'a pas étudié de solutions mais estime qu'au sein d'une association où les montants sont importants et les sujets sensibles, on ne doit pas laisser à chaque commune la possibilité de gérer les constructions sans en référer au Comité de direction. Le rôle de ce dernier est de garantir un bon fonctionnement pour les autres membres sans mettre en doute les qualités des autres communes

**M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges,** profite de rappeler que les 3 projets avaient été présentés au Comité de direction, lequel avait donné l'autorisation de construire.

**Mme Marlise Holzer, du Comité de direction,** explique que, pour ces 3 projets, un groupe de travail avait été constitué (directeurs concernés, communes et DGEO). Un rapport avait été établi qui mentionnait que les classes de Bremblens et d'Aclens n'étaient plus acceptées par la DGEO. A Lully, un préau couvert a été réalisé et, pour agrandir le collège de Romanel-sur-Morges, un bâtiment semblable au premier a dû être réalisé. Quant à Colombier, le site proposé était le seul qui pouvait accueillir un nouveau collège. Ces constructions ont été mûrement réfléchies et il ne s'agit pas uniquement de dépenser l'argent des communes.

**M. Eric Züger, Morges,** explique que la Commission du budget n'a émis aucun commentaire contraire et propose d'accepter le budget 2015.

**M. Gérald Petit, Lully,** estime que ce n'est pas aux autres communes à supporter des dépenses trop onéreuses. Les communes ont le droit de faire de telles dépenses mais elles doivent alors en supporter les coûts.

**M. Denis Pittet, du Comité de direction,** explique que la commune d'Echichens a payé pour une salle de gym VD3 alors que le budget 2015 prévoyait une VD2. Elle a pris à sa charge la différence. M. Marc Johannot travaille actuellement à un changement des statuts et le Comité de direction viendra avec une proposition concrète.

**Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château,** ne reproche pas au Comité de direction de ne pas faire son travail. Le rôle des membres du Conseil intercommunal est de s'assurer que tout fonctionne bien. Ils ont le droit d'attendre du Comité de direction des explications sur les dépenses. Il n'existe aucune marche à suivre lors de nouvelles constructions. Elle relève néanmoins que l'ASIME est une des associations de la couronne morgienne qui fonctionne bien.

**M. Pierre Marc Burnand, Morges,** relève qu'à plusieurs endroit du budget, par exemple à la p. 13, compte 506'4331.00, il est mentionné un « manque à gagner ». Il demande des explications.

**M. Marc Johannot, du Comité de direction,** explique que le compte 506.4331.00

correspond à la participation des parents aux frais de séjour. Nous n'arrivons malheureusement pas à une occupation complète des Grande-Roches car nous ne pouvons pas forcer les enseignants à s'y rendre. Cela représente donc un manque à gagner. Le maximum est fait pour rentabiliser ce lieu (groupement de classes, proposition à d'autres communes, etc.).

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, demande si cette manière de faire génère des coûts supplémentaires.

**M. Marc Johannot, du Comité de direction**, répond que le gros des dépenses correspond aux charges du personnel. Ce dernier est engagé à l'année donc cette manière de faire ne génère pas de coûts supplémentaires.

La discussion n'est plus demandée.

#### Adoption du Budget 2015

**Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2015 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission du budget chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. D'adopter le budget pour l'exercice 2015 tel que présenté par le Comité de direction.

#### **10. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME**

Les prochaines séances auront lieu

- le mercredi 26 novembre 2014 au nouveau collège de Colombier, à 20h00 (Discussion sur les statuts du personnel)
- le mercredi 27 mai 2015 à la Salle du Conseil, rue du Pressoir 1 à Bremblens, à 20h00.

#### **11. Questions, vœux et divers**

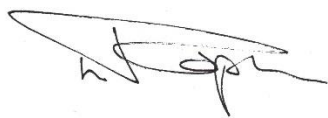
La parole n'est pas demandée.

**La Présidente** lève la séance à 21 h 05.

pour le Conseil intercommunal

La présidente

La secrétaire



Karine Ropraz



Jacqueline Botteron